Commune de PLOURIVO
Conseil Municipal du 10_07_2023
Délibération n° 2023-07-10 / 084

Département des Côtes d'Armor

Commune de PLOURIVO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 JUILLET 2023

Date de la convocation : 04 juillet 2023
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 19 Présents : 16 Procurations : 3 Votes : 19

L'an deux mil vingt-trois, le dix juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Madame Véronique CADUDAL, Maire.
Etaient présents : Mme CADUDAL Véronique, Maire ; Mme GUEGAN Elodie ; M. RIOU Philippe ; M. LE POURSOT Loïc, adjoints ; M. LE HENAFF Claude ; Mme DONNART Sylvie ; Mme PRUDHOMME Catherine ; M. LE FLOCH Alain ; Mme RICARD Lydie ; M. LE GOFF Stéphane ; Mme BALCOU Mélanie ; M. DANNIC Jean-Yves ; Mme ROLLAND Jeanne ; M. GALAIS Alain ; Mme OLICHON Catherine ; M. CHARRON Claude, conseillers municipaux,
Formant la majorité des membres en exercice.
Procurations : Mme ALLAIR Marie-Annick à Mme CADUDAL Véronique ; Mme HAVET Frédérique à Mme RICARD Lydie ; M. LE PAPE Cédric à Mme GUEGAN Elodie.
Absent excusé : /
Secrétaire de séance : Mme GUEGAN Elodie.
Assistent également à la séance : Mme Hélène COLORADO, secrétaire générale, et les représentants de la presse locale (Ouest France, le Télégramme et La Presse d'Armor).

2023 / 084 – Finances : tarifs services périscolaires.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, suivant l'avis favorable de la commission finances,

- **VALIDE** les tarifs suivants, applicables à compter de l'année scolaire 2023-2024 :

✓ **Restaurant scolaire :**

Quotient familial	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant et +
0 - 599	0.90 €	0.90 €	0.90 €
600 - 1000	1 €	1 €	1 €
A partir de 1001	2.95 €	2.95 €	1€

Repas adulte : 5.50 €

✓ **Garderie périscolaire :** Lundi, mardi, jeudi et vendredi matin de 7h30 à 8h30 et Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h45.
- 1ère tranche : 0.75 € l'heure, goûter compris pour les familles avec un quotient familial inférieur ou égal à 512 €,
- 2ème tranche : 1.10 € l'heure et 0.50€ le goûter.

Le Maire,
Véronique CADUDAL

MAIRIE DE PLOURIVO 22 (Côtes-d'Armor)

Visa du secrétaire de séance :